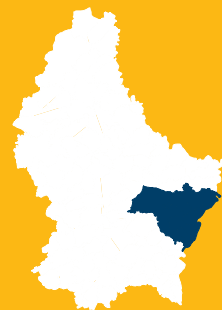


myenergy infopoint

Osten

Betzdorf
Biver
Flaxweiler
Grevenmacher
Junglinster
Manternach
Mertert
Wormeldange



Quels changements principaux concernant le passport énergétique sont à attendre à partir du 1^{er} juillet 2012?

- Les nouveaux bâtiments d'habitation doivent avoir la classe de performance énergétique «B» et la classe d'isolation thermique «C».
- Les classes de performance énergétique et d'isolation thermique d'un bien immobilier devront être indiquées dans les annonces de vente et de location.
- La modification des installations techniques dépassant 1.500€ (maison unifamiliale) ou 3.000€ (résidence) requiert l'établissement d'un passeport énergétique.

A noter: La nouvelle réglementation prévoit aussi des changements en cas de transformation ou d'extension du bâtiment. Contactez myenergy pour des informations détaillées!

Hotline **8002 11 90**

www.myenergyinfopoint.lu



PROJET
COFINANCE
PAR L'UNION
EUROPEENNE

myenergy
L u x e m b o u r g



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Département de l'environnement



myenergy
infopoint